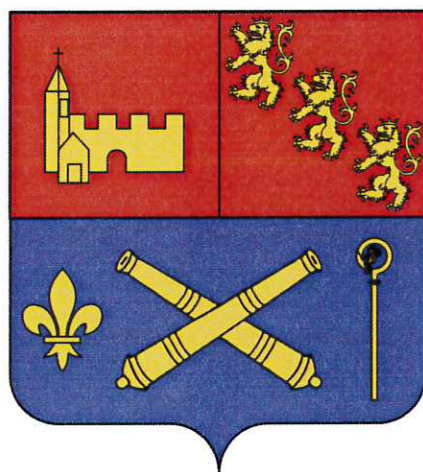


COMMUNE DE PLAZAC



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET ASSAINISSEMENT

VOTE LE 11 AVRIL 2017

Le conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel le 11 avril 2017 sous la présidence de : Mme le Maire Florence GAUTHIER.

Préambule

Madame le Maire rappelle qu'en date du 06 mars 2017, le Conseil municipal de Plazac a délibéré sur le débat des orientations budgétaires sur l'exercice 2017.

Précise, que la présentation de ce rapport par l'exécutif a donné lieu à un débat d'orientations budgétaires en séance du Conseil municipal du 06 mars 2017, dont il a été pris acte par une délibération spécifique.

Dans un souci de transparence constant, la municipalité de Plazac s'astreignait déjà à produire un rapport d'orientations budgétaires chaque année et ces éléments étaient déjà présentés sous forme de tableau Excel expliquant en détail chaque article aussi bien en exploitation, qu'en investissement.

Ce rapport d'orientation budgétaire n'est donc pas une nouveauté pour la ville de Plazac. Il sera simplement complété par la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ces documents seront très largement rendus publics (registre de délibérations consultable en mairie, site internet, bulletin municipal, réunions publiques). Tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la ville. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Outre ce changement juridique, le Rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire (RDOB ci-après) a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Observations :

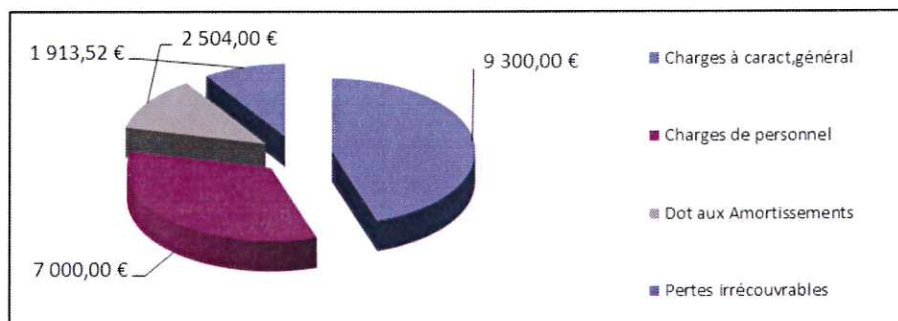
Comme les années passées, le Budget primitif 2017 intègre les reports ainsi que les résultats antérieurs suite à l'adoption du compte administratif 2016 voté le 06 février dernier.

Ainsi, au budget primitif 2017 nous disposons d'une vision globale des crédits ouverts pour cet exercice. Le budget est donc réalisé sur l'ensemble des crédits inscrits, retracés dans la colonne « budget précédent » et incluant donc les différentes décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice 2016.

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 21 717.52 € et est caractérisée par une évaluation rigoureuse de la dépense publique compte tenu des augmentations des différents frais de gestion.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 18 213.52 € (en déduisant les comptes 022 et 6811) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 9 000 €, auquel il convient de rajouter (le compte 777 et 002 excèdent l'exercice N-1) dégageant ainsi une **épargne brute de 3 504.00 €**.



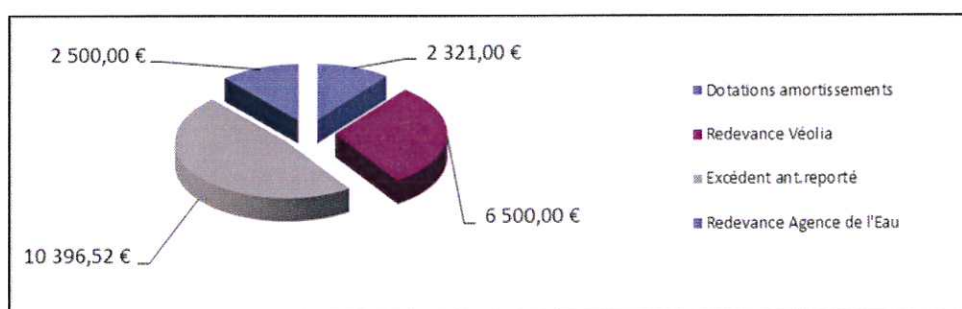
Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes du contrôle de la station, aux divers contrats de sous-traitance, qui s'établit à 9 300 € contre 8 500 € en 2016. Ce chapitre affiche une légère augmentation par rapport à 2016 de + 8.60%.

Le chapitre 012 « Charges du personnel », estimé à 7 000 €, intégrant une partie du reversement des salaires au budget principal. Cette légère augmentation est due au remplacement de l'Agent titulaire arrêté depuis le 13.06.2016.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 1 913.52 € afin de couvrir les pertes irrécouvrables qui pourraient intervenir sur cet exercice.

Le chapitre 68 « Dotations aux amortissements » est doté de 2 504 € ces amortissements permettent chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinés à renouveler le réseau.

Les recettes :



Le chapitre 70 « Produits prévisionnels des services » s'établit à 6 500 €, et comprend principalement le reversement des redevances assainissement du prestataire Véolia.

Le chapitre 75 « Dotations et participations » est estimé à 2 500 €, et comprend principalement le reversement de l'aide épuratoire de la station fait par l'Agence de l'eau.

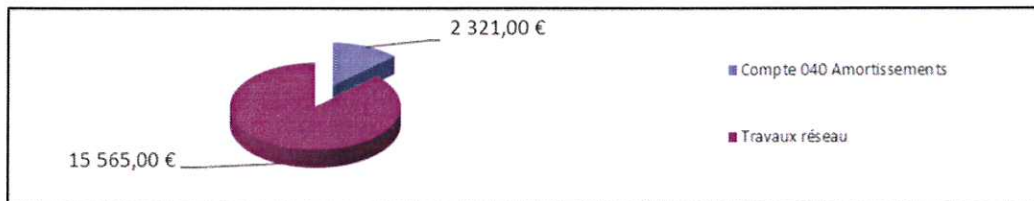
Le chapitre 042 « Produits exceptionnels » sont l'amortissement des subventions concernant le réseau et la station.

Le chapitre 002 « Excédent antérieur reporté » soit l'excédent de 2016 pour 4 090.61 € auquel il convient de rajouter l'excédent N-1 pour 6 305.91 € ce qui donne un résultat de clôture de 2016 de 10 396.52 € reporté à la section d'exploitation.

Section d'investissement :

Dépenses:

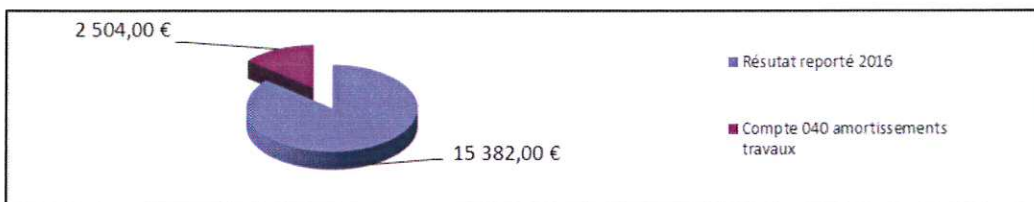
La section d'investissement s'équilibre à 17 886 €, dont 15 565 € de dépenses réelles avec les restes à réaliser de 2016.



Outre le remboursement de l'amortissement du réseau porté à 2 321 € une enveloppe de 15 565 € est consacrée aux travaux du réseau d'assainissement :

Recettes :

Ces dépenses sont équilibrées en recettes principalement par le résultat de clôture d'investissement et les amortissements.



Le budget annexe de l'assainissement s'équilibre en parfaite harmonie, il n'est pas endetté et s'autofinance. Son résultat de clôture à l'investissement permettra sur les années futures d'améliorer l'état du réseau créé en 2000.

Les informations contenues dans ce document ont été établies sur des sources considérées comme fiables par le Conseil municipal.

Après présentation de ce rapport du vote du budget primitif de l'assainissement de 2017, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Adopté à l'unanimité

Le Maire
Florence GAUTHIER

